Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral
de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'énergie OFEN
Division Efficacité énergétique et énergies renouvelables

Octobre 2014

Rapport sur les résultats de l'audition concernant la révision de l'ordonnance sur l'énergie (OEne, RS 730.01): rétribution à prix coûtant du courant injecté, gestion de la liste d'attente, marquage du courant et encouragement

Sommaire

1. Introduction 1

1.1 Etat des lieux 1
1.2 Déroulement et destinataires 1
1.3 Aperçu des prises de position reçues 1

2. Résultats de l'audition 2

2.1 Photovoltaïque: taux de rétribution de la RPC et taux de la rétribution unique 2
2.1.1 Taux de rétribution de la RPC 2
2.1.2 Taux de la rétribution unique 2
2.2 Gestion de la liste d'attente 3
2.3 Autres adaptations 4
2.4 Marquage du courant 5
2.5 Mesures d'encouragement dans le domaine de l'énergie 6
2.6 Diverses propositions émises dans le cadre de l'audition 6

3. Annexe: Liste des participants 8

1. Introduction

1.1 Etat des lieux

Différentes adaptations ont été proposées dans le cadre de la présente révision de l'ordonnance sur l'énergie (OEne). Elles portent sur les points suivants: taux de rétribution de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et de la rétribution unique pour les petites installations photovoltaïques, gestion de la liste d'attente de la RPC, questions d'exécution technique générales relatives à la RPC ainsi que marquage du courant et encouragement. Les adaptations prévues résultent de la vérification périodique des taux de rétribution ainsi que de trois interventions parlementaires.

1.2 Déroulement et destinataires

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a ouvert l'audition le 8 mai 2014. Au total, 194 parties prenantes ont été invitées à participer à l'audition, qui s'est terminée le 9 juillet 2014, et 101 prises de position ont été reçues.

Le présent rapport en donne un résumé et ne prétend pas être exhaustif. On compte notamment parmi les destinataires de l'audition les cantons, les partis politiques représentés au Parlement, les associations faîtières de l'économie et du secteur de l'énergie, les organisations des domaines des cleantech, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, l'industrie et les services, les organisations de protection de l'environnement et du paysage ainsi que les organisations de consommateurs.

1.3 Aperçu des prises de position reçues

Au total, 101 prises de position ont été reçues. Sur les 194 destinataires invités à participer, 79 se sont prononcées. 22 prises de position émanent de participants n'ayant pas été invités directement à participer.

Participants par groupe	**Prises de position reçues**
Cantons	26
Partis politiques	4
Commissions et conférences	3
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne	2
Associations faîtières de l'économie	8
Secteur de l'électricité	16
Industrie et services	10
Organisations des domaines des cleantech, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	10
Organisations de consommateurs	2
Organisations de protection de l'environnement et du paysage	5
Autres participants à l'audition	15
Total	**101**

2. Résultats de l'audition

2.1 Photovoltaïque: taux de rétribution de la RPC et taux de la rétribution unique

2.1.1 Taux de rétribution de la RPC

Une nette majorité se prononce en faveur d'une adaptation périodique des taux de rétribution. Les avis divergent toutefois concernant les nouveaux taux de rétribution prévus dans la révision.

Les cantons GE, VD, NE, JU, TI, SH, TG, SG, les services industriels du canton de Zurich (EKZ), Greenpeace, la HEV, Pro Natura, la FSE, les SIG, Travail Suisse, le WWF, Swisspower, Swisscleantech estiment que les taux proposés sont trop bas. D'après le PVL, le PS, ADEV, l'AEE Suisse, Coop, la SSES, les «entreprises de la branche suisse du photovoltaïque», Swissolar, Romande Energie, la diminution des taux de rétribution est même nettement trop importante. Les taux sont notamment trop bas pour les grandes installations (canton SG, le PVL). Il est aussi avancé que les coûts de référence ne reflètent pas l'évolution de la situation sur le marché (Coop, FSE, les SIG, EKZ, Greenpeace, Romande Energie).

La baisse prévue est clairement rejetée par 36 entreprises importantes de la branche solaire qui ont rendu une prise de position commune en tant qu'«entreprises de la branche suisse du photovoltaïque»).

L'USP, suissetec et l'Association des Independent Power Producers (IPP) demandent que les baisses de coûts anticipées ne doivent pas être prises en compte pour calculer les coûts de réalisation.

Certains participants craignent que la pression sur les prix ait un impact sur la qualité des installations et le respect des dispositions du droit du travail (le PVL, le PS, la HEV, les SIG, Swisscleantech, Swissolar). La baisse importante des taux de rétribution pourrait entraîner une moindre propension à investir voire bloquer de nouveaux projets (cantons TI, GE, PVL, PS, Coop, Romande Energie, «entreprises de la branche suisse du photovoltaïque», Swisscleantech, Swissolar).

L'AEE Suisse rejette les diminutions de coûts non vérifiables s'agissant des investissements et la réduction correspondante des taux de rétribution qu'elle estime inappropriée et non conforme à la loi.

Les cantons AG, AR, BE, BL, BS, FR, GR, LU, NW, OW, SO, SZ, VS, ZG, ZH ainsi que ewz, le PDC, le conseil des EPF, l'EnDK, Axpo, la FER, le Groupe E, le Centre Patronal, le KEEST, le kf, Scienceindustries, l'USAM, la SIA, Swisselectric, l'USEI approuvent la baisse des taux de rétribution. Il est aussi confirmé que les taux de rétribution reflètent les prix du marché (cantons FR, VS, AR ainsi que ewz).

Pour Swissmem, Eco Swiss, economiesuisse, l'IGEB, l'AES, Loeb, Manor, Maus Frères, Swiss Retail Federation, Valora et Volg, les taux de rétribution proposés restent trop hauts. Ils demandent que les moyens disponibles soit utilisé de manière efficace. En outre, une comparaison avec l'Allemagne montre que les taux de rétribution en Suisse demeurent à un niveau très élevé.

La baisse des tarifs pour les petites installations est jugée moins problématique que pour les grandes installations (Groupe E, MBR Solar).

Certains participants rejettent entièrement le principe de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (canton GL, Swisselectric, l'USEI). Le canton GR critique l'organisation actuelle du système d'encouragement.

2.1.2 Taux de la rétribution unique

Les baisses de montants de la rétribution unique sont approuvées par les cantons AG, BE, BS, FR, GR, NW, OW, VS, VD, ZH, le PS ainsi que par Axpo, le Centre Patronal, le conseil des EPF, l'EnDK, ewz, la FER, Scienceindustries, la FSE, l'USP, l'USAM, la SIA, Swisselectric, Travail Suisse.

Economiesuisse, Eco Swiss Loeb, Maus Frères, Manor, Swiss Retail Federation, Valora et Volg estiment que les rétributions demeurent nettement trop élevées.

D'après les cantons GE, SH, TI, ainsi que l'AEE Suisse, ADEV, EKZ, la HEV, la SSES, les «entreprises de la branche suisse du photovoltaïque», Swisscleantech, Swissolar, Swisspower, les baisses ne sont pas légitimes et par conséquent trop importantes. Une réduction générale de la rétribution unique devrait être évitée, car elle ne couvre pas les coûts, ce qui réduit davantage l'incitation à construire une installation (cantons SH, TG).

Greenpeace, le WWF et la FSE font remarquer que les coûts de référence de la rétribution unique sont plus élevés que pour la RPC.

Swissgrid approuve la réglementation de tarifs mixtes pour la rétribution unique.

2.2 Gestion de la liste d'attente

A l'exception du canton SG, tous les cantons et l'EnDK ont pris position concernant les modifications prévues de la gestion de la liste d'attente:

- Les cantons TI, GE, FR, NE, JU, VS, AR, BL, AI, AG, BS, LU, NW, OW, SH, SZ, SO, TG, ZG, ZH, GR, UR et l'EnDK approuvent l'introduction d'une liste d'attente séparée pour les installations photovoltaïques ainsi que le traitement privilégié des projets prêts à être réalisés sur la liste d'attente.
- Le canton BE approuve la nouvelle gestion de la liste d'attente et demande une mesure supplémentaire: il doit être possible de remettre sur la liste d'attente les installations ayant déjà reçu une décision positive concernant la RPC, mais ne pouvant pas être réalisées dans un avenir proche. Cela libérerait des moyens supplémentaires pour des projets prêts à être réalisés.
- Le canton VD approuve la nouvelle gestion de la liste d'attente et souhaite que le responsable d'un projet en liste d'attente doive transmettre non seulement l'autorisation de construire, mais aussi l'accord du gestionnaire de réseau concernant le raccordement électrique de l'installation.
- Le canton GL rejette d'une manière générale le fait que la RPC serve à encourager la production d'électricité à partir des énergies renouvelables et se prononce également contre les adaptations de la RPC dans le domaine de la gestion de la liste d'attente.
- L'AEE Suisse, le Centre Patronal VD, la Féderation des Entreprises Romandes, l'association Ökostrom Schweiz, la HEV, Energie-bois Suisse, InfraWatt, l'ASPU, le Konsumentenforum, le Kompetenzzentrum Erneuerbare Energie-Systeme Thurgau KEEST, Pro Natura, la FSE, l'Union suisse des paysans, l'Union suisse des arts et métiers, l'Union des villes suisses, l'Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment, Swisscleantech, Swisselectric, Swissmem, Travail Suisse, VUE, VSIG Commerce Suisse, le WWF approuvent l'introduction d'une liste d'attente séparée pour les installations photovoltaïques ainsi que le traitement privilégié des projets prêts à être réalisés sur la liste d'attente.
- Greenpeace et Swissolar approuvent la réorganisation de la gestion de la liste d'attente et l'introduction d'une liste d'attente séparée pour les installations photovoltaïques. Ils demandent que les installations déjà réalisées figurent aussi en tête de la liste d'attente pour les installations photovoltaïques, de manière analogue à la liste d'attente pour les autres technologies.
- Scienceindustries Switzerland, l'association des industries chimie-pharma biotech est d'accord en principe avec les modifications prévues de la gestion de la liste d'attente. Elle estime toutefois que le critère de la constructibilité (projets prêts à être réalisés) est insuffisant pour justifier une meilleure place sur la liste d'attente. Scienceindustries Switzerland demande que la rentabilité des projets doive aussi être prise en compte de manière appropriée.
- Suisse Eole est d'accord en principe avec les modifications prévues de la gestion de la liste d'attente. Elle n'est cependant pas d'accord avec l'ordre figurant à l'art. 3g^{bis}, al. 3 (a) et b)). Suisse Eole demande que l'alinéa soit reformulé de manière à ce qu'indépendamment de la technologie, les projets dont la mise en service a été annoncée jusqu'à la date de référence

ou pour lesquels l'existence d'une autorisation de construire valable a été communiquée jusqu'à la date de référence soient pris en compte en priorité.

- Swisscleantech approuve la flexibilisation de la liste d'attente, mais demande que cette réglementation soit appliquée indépendamment de la technologie, c'est-à-dire que les installations prêtes à être réalisées puissent aussi être privilégiées sur la liste d'attente pour les installations photovoltaïques.
- Swisselectric approuve la meilleure gestion de la liste d'attente, mais émet une réserve: elle rejette tout encouragement des technologies de production de courant.
- L'USEI demande de renoncer à la modification prévue de l'art. 3g^{bis}, al. 3, OEne, car cela reviendrait à avantager les installations photovoltaïques par rapport aux autres technologies.
- Coop, EKZ, Romande Energie, les SIG, Swisspower approuvent l'introduction d'une liste d'attente séparée pour les installations photovoltaïques ainsi que le traitement privilégié des projets prêts à être réalisés figurant sur la liste d'attente.
- Axpo approuve l'introduction d'une liste d'attente séparée pour les installations photovoltaïques ainsi que le traitement privilégié des projets prêts à être réalisés sur la liste d'attente, mais souhaite que l'efficacité économique d'un projet serve de base s'agissant de l'octroi prioritaire de la RPC pour l'énergie éolienne, la petite hydraulique, la géothermie et la biomasse.
- ewz approuve le traitement privilégié des projets prêts à être réalisés concernant l'octroi des contributions d'encouragement et propose en plus que seuls les projets disposant d'une autorisation de construire valable figurent sur la liste d'attente.
- Le Groupe E approuve l'introduction d'une liste d'attente séparée pour les installations photovoltaïques ainsi que le traitement privilégié des projets prêts à être réalisés figurant sur la liste d'attente et souhaite également que les installations en service ou celles disposant d'une autorisation de construire valable soient aussi privilégiées sur la liste d'attente pour le photovoltaïque.
- Swissgrid se prononce de manière neutre concernant l'introduction d'une liste d'attente séparée pour les installations photovoltaïques et le traitement privilégié des projets prêts à être réalisés figurant sur la liste d'attente. Swissgrid demande deux adaptations: 1. La communication de l'avancement du projet ressortant de l'appendice de l'OEne doit remplacer l'autorisation de construire comme critère pour remonter dans la liste d'attente et 2. la date de référence jusqu'à laquelle l'avancement du projet doit être notifié doit être fixée par l'OFEN et non pas Swissgrid.
- Les adaptations prévues sont également approuvées en principe par les partis politiques (PDC, PLR, PVL, PS). Le PLR demande en plus que les projets n'ayant pas encore été réalisés deux ans après l'annonce soient rayés de la liste d'attente. Le PVL souhaite que les projets prêts à être réalisés ou déjà réalisés reçoivent immédiatement une décision positive concernant la RPC. Si les moyens disponibles sont insuffisants, le versement de la RPC à ces installations doit être différé. Le PS demande des règles similaires pour toutes les technologies, c'est-à-dire que les projets prêts à être réalisés puissent aussi être privilégiés sur la liste d'attente pour le photovoltaïque.
- Le conseil des EPF approuve l'introduction d'une liste d'attente séparée pour les installations photovoltaïques ainsi que le traitement privilégié des projets prêts à être réalisés figurant sur la liste d'attente. Il relève qu'une meilleure participation des cantons et des communes à l'examen des projets permet d'accélérer les procédures.

2.3 Autres adaptations

Evaluation et renseignements

L'association Ökostrom Schweiz, Swisscleantech et Swissgrid approuvent l'adaptation de l'art. 6*e* concernant l'évaluation et les renseignements. Swissgrid propose en plus que l'art. 6*e* OEne soit élargi à l'art. 3i OEne.

Intérêts moratoires

Swisscleantech et Swissgrid approuvent l'adaptation.

Réduction annuelle

Swisscleantech et Swissgrid se prononcent de manière positive au sujet de l'adaptation de la note de pied de page.

Installations mixtes et mise en service échelonnée

Axpo Holding AG approuve l'adaptation, dans la mesure où un prix moyen pondéré en fonction de la puissance est aussi calculé pour les mises en service échelonnées dans le cadre de la détermination des tarifs. Le PS, la Société suisse des propriétaires fonciers et Swissolar recommandent de se baser non seulement sur le raccordement au réseau pour définir une installation photovoltaïque, mais également sur le parcellement et la structure de la propriété. Swissgrid demande de supprimer les dispositions figurant à l'appendice 1.2, ch. 3.4, et à l'appendice 1.8, ch. 3.8, OEne et propose de donner une nouvelle définition d'une installation photovoltaïque.

Exigences minimales, ch. 5.2 de l'appendice 1.5

La réduction des exigences énergétiques minimales est approuvée. Ökostrom Schweiz salue l'adaptation et propose, d'un point de vue écologique, d'introduire un taux d'utilisation énergétique global. La FSE, Swissgrid et le WWF approuvent l'adaptation. L'USP approuve la réduction du rendement électrique minimal pour les installations CCF, étant donné que tous les moteurs ne peuvent pas atteindre ce rendement minimal. A cet égard, le KEEST et Energie-bois Suisse précisent la problématique des diverses compositions gazeuses. Sur le plan technique, l'utilisation d'un gaz de référence est jugée discutable car une centrale à cogénération est optimisée pour une composition donnée, de sorte que les rendements avec un gaz de référence ne sont pas pertinents. En outre, la précision selon laquelle les installations couplage chaleur-force (CCF) doivent atteindre dès le début le rendement électrique minimal correspondant au graphique est approuvée. Il convient de rappeler clairement que le rendement électrique doit être respecté uniquement par la centrale à cogéneration et non par toute l'installation.

2.4 Marquage du courant

51 des participants se sont prononcés sur le complément à apporter aux dispositions relatives au portail www.stromkennzeichnung.ch. 37 participants approuvent expressément la modification, 5 participants l'approuvent, mais émettent des réserves, 8 participants rejettent la modification et 1 participant (Swissmem) s'est abstenu.

La modification est notamment approuvée par les cantons, Axpo, l'USP, Swissgrid, Swisscleantech et les organisations de protection de l'environnement. Les raisons invoquées sont essentiellement la plus grande transparence et le faible surcroît de travail pour les entreprises d'approvisionnement en électricité ainsi que la plus grande pertinence du marquage du courant.

DSV, le Groupe E, la SSES, swisselectric et Swisspower approuvent en principe la modification, mais émettent des réserves. Certains doutent que les informations supplémentaires soient utiles pour les clients finaux (DSV, swisselectric, Swisspower). La SSES demande des délais plus courts pour le marquage du courant. Le Groupe E propose de procéder au marquage du courant seulement sur la base du système des attestations d'origine et uniquement pour les clients finaux captifs. Swisspower propose que les volumes d'électricité fournis ne soient pas publiés sur le portail de l'AES, mais soient annoncés à Swissgrid, à l'OFEN ou à l'ElCom.

Le Centre Patronal, EKZ, le Konsumentenforum, l'Union des villes suisses, l'ACS, les SIG, l'AES et l'USEI rejettent la disposition. Ce rejet est motivé par le surcroît de travail pour les entreprises d'approvisionnement en électricité, la faible utilité pour les clients finaux et la protection des secrets d'affaires.

2.5 Mesures d'encouragement dans le domaine de l'énergie

Les modifications proposées concernant les mesures d'encouragement sont en grande partie incontestées. 23 des 30 réponses envoyées, dont 13 cantons, approuvent les adaptations et jugent que la prolongation du délai de deux à quatre mois est légitime.
La formulation potestative de l'ordonnance (qui est adaptée ainsi à la loi) est accueillie favorablement par le canton TG et le Centre Patronal, alors que le conseil des EPF regrette la formulation. Le canton BS approuve le projet, mais signale toutefois que l'harmonisation avec les cantons doit être mieux coordonnée; InfraWatt fait remarquer que la marge de temps est étroite et que des délais d'attente jusqu'à l'autorisation d'une demande peuvent entraîner des problèmes. Les prises de position défavorables vont dans le même sens: Swiss Cleantech et le Konsumentenforum Berne qualifient la prolongation du délai de non réaliste, étant donné que le dépôt d'une proposition de projet quatre mois avant le début des travaux ne permet pas une grande précision des détails, ce qui pourrait se traduire par une moindre qualité de la demande. La Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) voit également des inconvénients pour la planification et met en garde contre un surcroît de travail pour les autorités. C'est pourquoi elle rejette le projet. Le conseil des EPF et l'USP rejettent également la prolongation du délai. AXPO Holding AG, l'Association pour une énergie respectueuse de l'environnement (VUE) ainsi que le canton BE s'abstiennent.

2.6 Diverses propositions émises dans le cadre de l'audition

Repower et l'AES proposent une adaptation de la méthode de calcul du prix du marché pour l'énergie renouvelable (art. 3*f*, al. 3, OEne). Le prix trimestriel doit être pondéré avec l'énergie horaire produite et distribuée du groupe-bilan pour les énergies renouvelables, et non pas avec l'ensemble de l'électricité négociée en bourse.

Swissgrid propose que l'art. 3a, al. 1, let. b, OEne prenne comme référence la moyenne des cinq dernières années d'exploitation avant le 1er janvier 2010 pour déterminer qu'une installation a été notablement agrandie. Par ailleurs, il faut préciser à l'art. 3i^{quinquies}, al. 1, let. c, OEne que si l'installation était déjà en service lorsque la décision positive a été reçue, la règle de l'extinction anticipée du droit à la rétribution s'applique à partir de la date de la décision. Swissgrid demande aussi de modifier l'art. 17d, al. 4, OEne. L'ordre des versements des indemnisations pour des mesures d'assainissement dans le cas de centrales hydrauliques est déterminé par la date de réception de la demande complète examinée par l'OFEV et non pas la date du dépôt de la demande auprès de l'autorité cantonale. Des photos du générateur solaire pendant la construction et une fois l'installation terminée, sur lesquelles la totalité de la surface ainsi que les bordures sont visibles, doivent être transmises pour apporter la preuve d'une installation photovoltaïque intégrée. Dans le cas des installations à carburateur à bois, la limite du système doit être définie de manière à ce qu'il soit clair que le rendement électrique doit être atteint par la centrale à cogénération et pas par toute l'installation (carburateur et centrale à cogénération).

Le Kompetenzzentrum Erneuerbare Energie-Systeme Thurgau demande une adaptation des tarifs RPC pour les installations biomasse, étant donné que le système de rétribution actuel n'est pas adéquat pour toutes les technologies et ne les couvre pas suffisamment.

Suisse Eole constate que le système de rétribution en vigueur pour les installations éoliennes favorise les installations éoliennes à faible vent et désavantage les installations éoliennes à fort vent. La réalisation de grandes installations éoliennes à fort vent à certains endroits permettrait toutefois de produire des volumes d'électricité conséquents et de renforcer dans le même temps le principe de concentration des installations. Suisse Eole demande de vérifier cet état de fait et de prendre des mesures de correction correspondantes.

Economiesuisse voit d'un œil critique le fait que le supplément LEne soit défini avant le montant des taux de rétribution. Economiesuisse souhaiterait une répartition détaillée du besoin de financement concernant les dépenses dans le cadre de la fixation du supplément LEne. Le fait que l'OFEN vienne siéger en tant qu'observateur au comité directeur de l'AEE Suisse est également jugé délicat

(economiesuisse, Loeb AG, Manor SA, Maus Frères SA, Swiss Retail Federation, Valora Suisse SA et Volg).

Les «Agriculteurs solaires» sont opposés à des modifications rétroactives de la rétribution en vertu de l'art. 3e, al. 5, OEne.

EKZ, economiesuisse, Greenpeace, Pro Natura, la FSE, l'AES et le WWF sont favorables à une communication des bases de calcul et des hypothèses.

Pour le PVL, la SSES, Swissolar et les «entreprises de la branche suisse du photovoltaïque», il est souhaitable de relever la limite d'application actuelle (30 kVA) de la mesure de la courbe de charge (OApEl art. 8, al. 5) pour les installations photovoltaïques, car la mesure de la courbe de charge entraîne des coûts élevés récurrents. Une nouvelle valeur limite de 100 kW est proposée.

Urbanphotovoltaic propose d'introduire une nouvelle catégorie pour les installations photovoltaïques se trouvant dans une zone urbaine (p. ex. places de parking) sur des sites déjà raccordés.

Coop et le Groupe E proposent de raccourcir le délai d'annonce de la mise en service, car cela permettrait de mettre une partie des fonds bloqués plus rapidement à disposition d'autres projets.

Le PVL, le PS, DSV, Romande Energie, Greenpeace, Pro Natura, l'association des Independent Power Producers (IPP), l'AEE Suisse, la FSE, suissetec, Swisscleantech, Swisselectric, Swissolar, Swisspower, le WWF et MBR Solar se prononcent pour une adaptation continue des tarifs de rétribution en cours d'année.

Swissolar, les «entreprises de la branche suisse du photovoltaïque» et le PS demandent la suppression de la catégorie «isolée» pour les installations photovoltaïques et l'application pour cette catégorie du taux de rétribution s'appliquant aux installations ajoutées.

ADEV et les «entreprises de la branche suisse du photovoltaïque» demandent que tous les taux de rétribution de la RPC soient adaptés en cas d'adaptation du taux de TVA, car le taux de rétribution demeurant est aussi réduit considérablement pour les installations déjà rétribuées par le biais de la RPC.

3. Annexe: Liste des participants

Cantons
AG, Argovie
AR, Appenzell Rhodes-Extérieures
AI, Appenzell Rhodes-Intérieures
BL, Bâle-Campagne
BS, Bâle-Ville
BE, Berne
FR, Fribourg
GE, Genève
GL, Glaris
GR, Grisons
JU, Jura
LU, Lucerne
NE, Neuchâtel
NW, Nidwald
OW, Obwald
SH, Schaffhouse
SZ, Schwyz
SO, Soleure
SG, St-Gall
TI, Tessin
TG, Thurgovie
UR, Uri
VD, Vaud
VS, Valais
ZG, Zoug
ZH, Zurich
Partis politiques
PLR, PLR. Les libéraux-radicaux
PS, Parti socialiste suisse
PDC, Parti démocrate-chrétien
PVL, Parti vert-libéral
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
UVS, Union des villes suisses
ACS, Association des communes suisses
Commissions et conférences
ElCom, Commission fédérale de l'électricité
EnDK, Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
COMCO, Commission de la concurrence
Associations faîtières nationales de l'économie
Travail.Suisse
UPS, Union patronale suisse
USAM, Union suisse des arts et métiers
USP, Union suisse des paysans
SSES, Société suisse pour l'énergie solaire
Centre Patronal
economiesuisse, Fédération des entreprises suisses
Solarmarkt GmbH

Secteur de l’électricité
ASPU, Association suisse des propriétaires de petites usines électriques
Swissgrid SA
SIG, Services industriels de Genève
Swisselectric
AES, Association des entreprises électriques suisses
Axpo Holding AG
DSV, Association faîtière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution
Swisspower SA
Groupe E SA
EKZ, services industriels du canton de Zurich
Association Energy Certificate System ECS Suisse
ewz, services industriels de la ville de Zurich
Repower SA
ADEV Solarstrom AG
Romande Energie SA
Association des Independent Power Producers (IPP) de la Société suisse pour l’énergie solaire SSES
Secteur du bâtiment
suissetec, Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment
HEV, Association suisse des propriétaires fonciers
Industrie et services
La Poste Suisse SA
USEI, Union suisse des installateurs-électriciens
SIA, Société suisse des ingénieurs et des architectes
Swissmem
Scienceindustries, organisation faitière des industries de biotechnologie, de la chimie et de la pharmacie
Swiss Retail Federation
IGEB, groupement d’intérêt des industries intensives en consommation d’énergie
VSIG, Commerce Suisse
Fédération des Entreprises Romandes Genève
Coop
Organisations des domaines Cleantech, des énergies renouvelables et de l’efficacité énergétique
SSG, Société suisse pour la géothermie
VUE, Association pour une énergie respectueuse de l’environnement
Swiss Cleantech
InfraWatt
Suisse Eole, direction
AEE Suisse, organisation faîtière de l’économie des énergies renouvelables et de l’efficacité énergétique
Swissolar
Energie-bois Suisse
Organisations de consommateurs
SKS, Stiftung für Konsumentenschutz
kf, Konsumentenforum
Organisations de protection de l’environnement et du paysage
FSE, Fondation suisse de l’Energie
Pro Natura
WWF Suisse
Eco Swiss – organisation de l'économie suisse pour la protection de l’environnement
Greenpeace Suisse

Autres organisations de politique et de technique énergétique
Association "Kettenreaktion"
Conseil des EPF
Autres participants à l'audition
Tribunal fédéral
Association Ökostrom Schweiz (association des exploitants d'installations de biogaz agricoles)
Tribunal administratif fédéral
Loeb AG
Urbanphotovoltaic
Maus Frères SA
«Agriculteurs solaires»
Volg Konsumwaren SA
Valora Suisse SA
Manor SA
Avensol
MBR Solar AG
Kompetenz-Zentrum Erneuerbare Energie-Systeme Thurgau